
THE CROWN CORPORATIONS GOVERNANCE AND
ACCOUNTABILITY ACT
(C.C.S.M. c. C336)

Government Agencies Regulation

Regulation 90/2018
Registered August 2, 2018

Efficiency Manitoba Inc.

1 Efficiency Manitoba Inc., as established under *The Efficiency Manitoba Act*, is hereby a prescribed government agency under clause 2(e) of *The Crown Corporations Governance and Accountability Act*.

LOI SUR LA GOUVERNANCE ET L'OBLIGATION
REDDITIONNELLE DES CORPORATIONS DE LA
COURONNE
(c. C336 de la C.P.L.M.)

**Règlement sur les organismes
gouvernementaux**

Règlement 90/2018
Date d'enregistrement : le 2 août 2018

Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba

1 La Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba, constituée sous le régime de la *Loi sur la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba*, est un organisme gouvernemental désigné à titre de corporation pour l'application de l'alinéa 2e) de la *Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle des corporations de la Couronne*.